

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°33 du 12 août 2010**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées

*Du 21 juin 2010*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées**

*Du 21 juin 2010*

NOR D E F F 1 0 1 6 6 6 5 A

*Texte modifié :*

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 33 ; signalé au BOC 7/2010 ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 146 du 26 juin 2010, texte n° 26 ; signalé au BOC 33/2010.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées,

Arrête :

Art. 1er. Au tableau de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé, sont ajoutées les régies de recettes et d'avances suivantes :

| ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE<br>de recettes et d'avances           | MONTANT<br>MAXIMAL<br>de l'avance<br>(en euros) | MONTANT<br>MAXIMAL<br>(en euros) | ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT  |
|--|---|----------------------------------|--|
| Plate-forme achats finances Centre-Est, à Lyon                     | 500 000   | 100                              | Le directeur de la plate-forme achats finances Centre-Est, à Lyon (Rhône)                        |
| Plate-forme achats finances Ile-de-France, à Saint-Germain-en-Laye | 500 000   | 100                              | Le directeur de la plate-forme achats finances Ile-de-France, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) |
| Plate-forme achats finances Ouest, à Brest                         | 5 100 000                                       | 100                              | Le directeur de la plate-forme achats finances Ouest, à Brest (Finistère)                        |

Art. 2. Au tableau de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé, le montant du fonds de caisse consenti aux régies mentionnées ci-après est modifié comme suit :

| ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE de recettes et d'avances                  | ANCIEN MONTANT du maximum (en euros) | NOUVEAU MONTANT du fonds de caisse (en euros) | ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT  |
|--|--------------------------------------|---|--|
| Direction du commissariat d'outre-mer de Guyane, à Cayenne             | 0                                    | 100   | Le directeur de la direction du commissariat d'outre-mer de Guyane, à Cayenne (Guyane) |
| Établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre, à Roanne | 40                                   | 0   | Le directeur de la plate-forme achats finances Centre-Est, à Lyon (Rhône)              |

Art. 3. Le tableau de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé est modifié comme suit :

| ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE de recettes et d'avances          | MONTANT MAXIMAL de l'avance (en euros) | MONTANT MAXIMAL (en euros) | ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT  |
|--|--|----------------------------|--|
| Remplacer :<br>Direction du commissariat de la marine à Toulon | 99 900                                 | 150                        | Le directeur du commissariat de la marine, à Toulon (Var)              |
| Par :<br>Plate-forme achats finances Sud-Est, à Toulon         | 650 000                                | 100                        | Le directeur de la plate-forme achats finances Sud-Est, à Toulon (Var) |

Art. 4. Au tableau de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé, sont ajoutées les régies de recettes et d'avances suivantes :

| ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE de recettes et d'avances   | MONTANT MAXIMAL de l'avance (en euros) | MONTANT MAXIMAL (en euros) | ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT  |
|---|--|----------------------------|--|
| Plate-forme achats finances Nord-Est, à Metz  | 500 000                                | 100                        | Le directeur de la plate-forme achats finances Nord-Est, à Metz (Moselle)      |
| Plate-forme achats finances Sud-Ouest, à Bordeaux   | 500 000                                | 100                        | Le directeur de la plate-forme achats finances Sud-Ouest, à Bordeaux (Gironde) |
| Établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat de l'armée de terre de Saint-Etienne | 38 000                                 | 50                         | Le directeur de la plate-forme achats finances Centre-Est, à Lyon (Rhône)      |

Art. 5. Le tableau de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé est modifié comme suit :

| ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE<br>de recettes et d'avances   | MONTANT<br>MAXIMAL<br>de l'avance<br>(en euros) | MONTANT<br>MAXIMAL<br>(en euros) | ORDONNATEUR DE<br>RATTACHEMENT   |
|--|---|----------------------------------|--|
| Remplacer :<br>Direction régionale du commissariat de<br>l'armée de terre de la région terre<br>Nord-Ouest, à Rennes | 316 000   | 0                                | Le directeur de la direction<br>régionale du commissariat de<br>l'armée de terre de la région terre<br>Nord-Ouest, à Rennes<br>(Ille-et-Vilaine) |
| Par :<br>Plate-forme achats finances Centre-Ouest, à<br>Rennes   | 500 000   | 100                              | Le directeur de la plate-forme<br>achats finances Centre-Ouest, à<br>Rennes (Ille-et-Vilaine)  |

Art. 6. Les dispositions des articles 1<sup>er</sup> à 3 du présent arrêté entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Les dispositions des articles 4 et 5 du présent arrêté entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Art. 7. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 2010.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du bureau de l'animation du réseau financier à la direction des affaires financières,*

J.-F. DAGUES.